CLÉS POUR AGIR

COMPOSTAGE PARTAGÉ

PLANS ET PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2010-2016

SYNTHÈSE THÉMATIQUE

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Réseau A3P™

Ce document est édité par l'ADEME
ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Agnès JALIER-DURAND,
service Consommation et Prévention, Direction Économie Circulaire et Déchets, ADEME

Service Communication et Formation des Professionnels, ADEME:
Agnès HEYBERGER,
service Communication et Formation des Professionnels, ADEME

Rédaction :
LM Environnement : Lydia MORLOT
RDC Environnement : Isabelle DESCOS, Mélanie COPPENS
AWIPLAN : Jean-Michel SIDAINE

Remerciements :
Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :
Agnès JALIER-DURAND, Nicolas NOYON,
Agnès HEYBERGER, ADEME, Angers
Elsa THOMASSON, ADEME, Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes
Véronique MARIE, ADEME, Direction régionale Bretagne
Valérie JOUVIN, ADEME, Direction régionale Île-de-France
Benoît PUJOL, SICTOBA
Stéphanie FERARD, SMICTOM des forêts
Nicolas POUTEAU, Conseil régional Île-de-France

Guillaume BASTIDE, ADEME, service Mobilisation et Valorisation des Déchets,
Denis MAZAUD, ADEME

Crédits photos : ADEME
Création graphique : www.agencemars.com
Brochure réf. 010184
ISBN : 979-10-297-0780-3
Dépôt légal : © ADEME Éditions, juin 2017

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ; les animateurs de ces PPP contribuent aussi activement à la rédaction de fiches "action-résultat" consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement. Ces synthèses permettent **un accès facilité à un panel** (non exhaustif) **de retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- **une description** rapide et hiérarchisée **des approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation.
- **la présentation** synthètique **d'une sélection de fiches "action-résultat"** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, **une liste de ressources complémentaires** et **de fiches "opérations exemplaires"** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

SOMMAIRE

1 . Enjeux du compostage partagé 4

2 . Cibles des actions menées par les territoires 6

3 . Actions à destination des ménages 8

3.1. Les actions de sensibilisation dans les territoires du réseau A3P 8
3.2. L'évènementiel 9
3.3. Les actions de terrain 9
3.3.1. Les actions de démonstration 10
3.3.2. Les actions de développement du compostage partagé 13

4 . Actions à destination des autres cibles 15

4.1. Les actions de compostage partagé au bureau 15
4.2. Les actions de compostage partagé des professionnels 15

5 . Formation des acteurs 16

6 . Conditions de la reproductibilité des actions 18

7 . Pour aller plus loin, l'ADEME vous propose 19

8 . Fiches « opérations exemplaires » 20

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

DMA : Déchets ménagers et assimilés (comprend les OMA + les apports en déchèterie).
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
ESAT : Établissement et services d'aide par le travail (ex. : CAT)
FFOM : Fraction fermentescible des ordures ménagères
OMA : Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers collectés au porte-à-porte), (les assimilés sont des déchets non ménagers collectés en même temps que les ordures ménagères), y compris les collectes séparées.
OMR : Ordures ménagères résiduelles (hors collecte séparée)
PLP : Programme local de prévention des déchets
PPP : Plans et programmes locaux de prévention des déchets
SERD : Semaine européenne de la réduction des déchets

1. ENJEUX DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Depuis de nombreuses années, le compostage domestique est promu par les communes et intercommunalités, soutenues par l'ADEME, et très souvent, les conseils départementaux. Cette politique a été renforcée en 2006 dans le cadre du « **Plan national de soutien au compostage domestique** », puis élargie, à l'occasion de la mise en place **des plans et programmes** de **prévention des déchets** (PPP), à l'ensemble des actions visant à la réduction à la source et la gestion autonome des biodéchets.

Le « **compostage partagé** » prend sa place dans cette dynamique ; il désigne les opérations où le compostage, quel que soit sa taille ou sa forme (composteur, « tas de compost », chalet, pavillon, aire…) est géré par plusieurs personnes, foyers, sur un lieu public ou au moins « collectif » (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement…). Les participants assurent au moins la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage mais le plus souvent aussi participent aux manipulations du compostage.

Il se distingue du compostage autonome en établissement, qui regroupe également les déchets de plusieurs personnes, mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings…). L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés au site. Il arrive que le vocable « compostage collectif » soit employé pour désigner du compostage partagé, comme le prouve le titre de nombreuses actions citées dans la présente synthèse. Notons que cette appellation est généralement plutôt réservée aux installations centralisées plus classiques qui traitent de grandes quantités de déchets organiques.

Les différences entre ces modalités sont résumées dans le schéma ci-dessous (source ADEME).

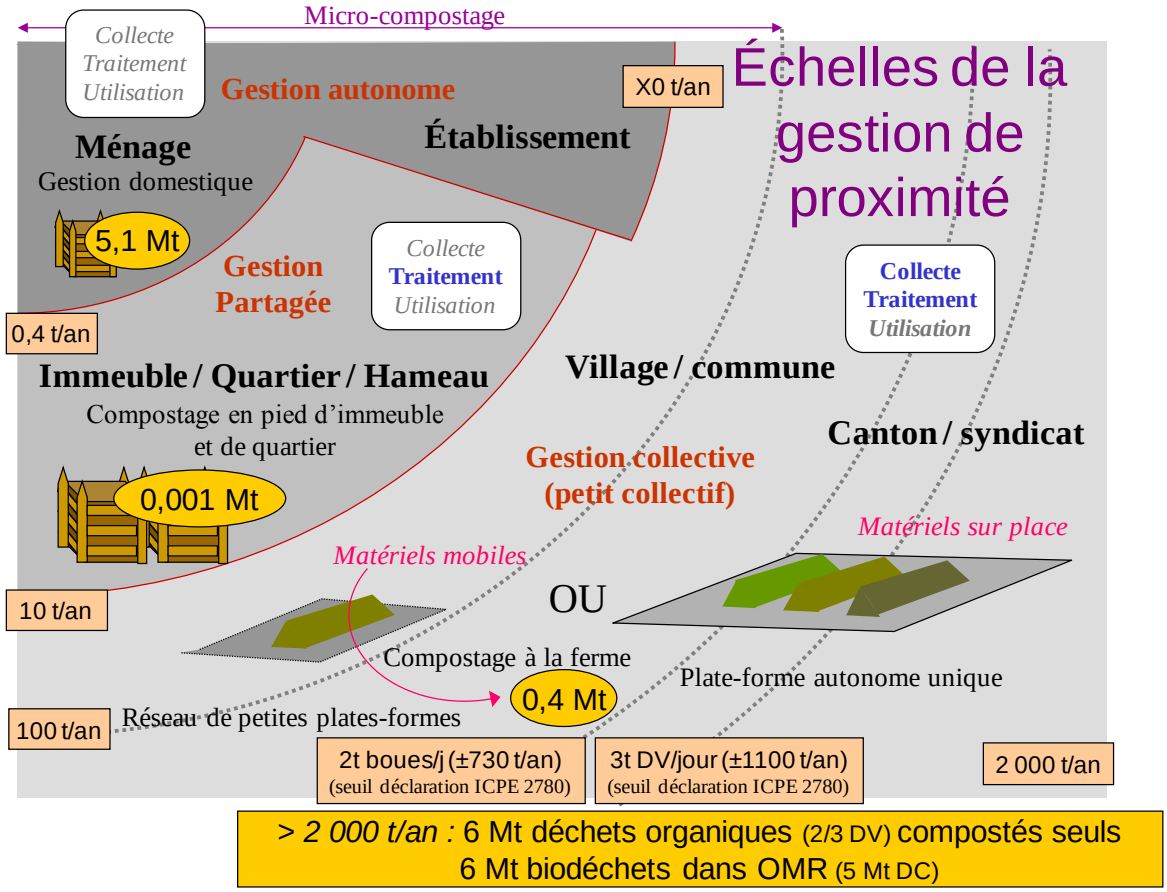

LES ACTIONS « COMPOSTAGE PARTAGÉ » EN CHIFFRE

Anecdotique au départ, lié à quelques bonnes volontés individuelles ou associatives agissant de façon spontanée, **le compostage partagé** a rapidement bénéficié du soutien des collectivités. Celles-ci y ont vu une façon d'impliquer les habitants au-delà des zones pavillonnaires, non seulement dans la réduction des déchets mais aussi dans une réalisation commune, vecteur de lien social. Avec les plans et programmes de prévention, c'est désormais très souvent à l'initiative des collectivités que se développent des projets de plus en plus nombreux, dans des espaces collectifs variés.

Depuis 2010, plus de 400 territoires des plans et programmes de prévention des déchets (PPP) ont mené près de 4 500 actions de prévention des déchets, dont 530 environ **d'actions de prévention et gestion de proximité des biodéchets, au sein desquelles figurent les actions de compostage partagé.**

À noter que le Plan national de prévention des déchets 2014-2020 prévoit de « Développer le compostage partagé et le compostage autonome en établissement ».

2. CIBLES DES ACTIONS MENÉES PAR LES TERRITOIRES

Une seule cible a été identifiée, **les ménages**, avec deux modalités spécifiques :

- le compostage partagé en **bas d'immeuble**, souvent sur un espace privé ; il concerne les déchets produits dans l'appartement ; l'espace dédié étant réduit, les éventuels déchets d'espaces verts de la résidence ne sont pas concernés, sauf pour servir de support carboné et de structurant, nécessaire pour composter correctement et sans nuisance les déchets de cuisine très humides et azotés,
- le compostage partagé de **village, de quartier, de jardins familiaux ou collectifs**, souvent sur un espace public : il concerne les apports des ménages et peut intégrer des déchets de jardin ou d'espace vert.

Certaines actions sont **à la limite du compostage partagé et du compostage autonome en établissement,** et recoupent d'**autres axes de la prévention.** Elles sont néanmoins présentées dans cette synthèse.

- Les actions menées par les salariés des collectivités : les actions recensées concernent généralement les salariés partageant un bureau ou un site de travail, qui y apportent leurs déchets de repas pris sur place ; les quantités sont généralement faibles, et ces installations ont souvent pour objectif la sensibilisation du personnel, ou **l'éco-exemplarité**, plutôt que la réduction des déchets.
- Une action de **prévention des déchets des entreprises** a conduit à un compostage partagé entre plusieurs commerçants.

L'objectif commun prioritaire du compostage partagé est de **diminuer la quantité de déchets organiques** présents dans les ordures ménagères résiduelles. La production d'un compost utilisable par les usagers peut servir de support pour renforcer l'action collective, par la création et l'entretien d'un jardin partagé, d'un jardin de démonstration de « jardinage au naturel ».

Les actions que peuvent mener les territoires, seuls ou en s'appuyant sur des partenariats, sont :

- des **actions de sensibilisation** devant motiver la demande d'installation d'un compostage partagé,
- des **interventions de terrain** devant déboucher sur la mise en place d'un équipement de compostage partagé, son utilisation collective ET sa gestion dans le temps,
- des **actions de formation ou de démonstration** permettant aux usagers d'acquérir les « bons gestes » et de maintenir une bonne pratique dans le temps.

Le tableau ci-dessous synthétise les divers types d'actions abordées dans cette synthèse :

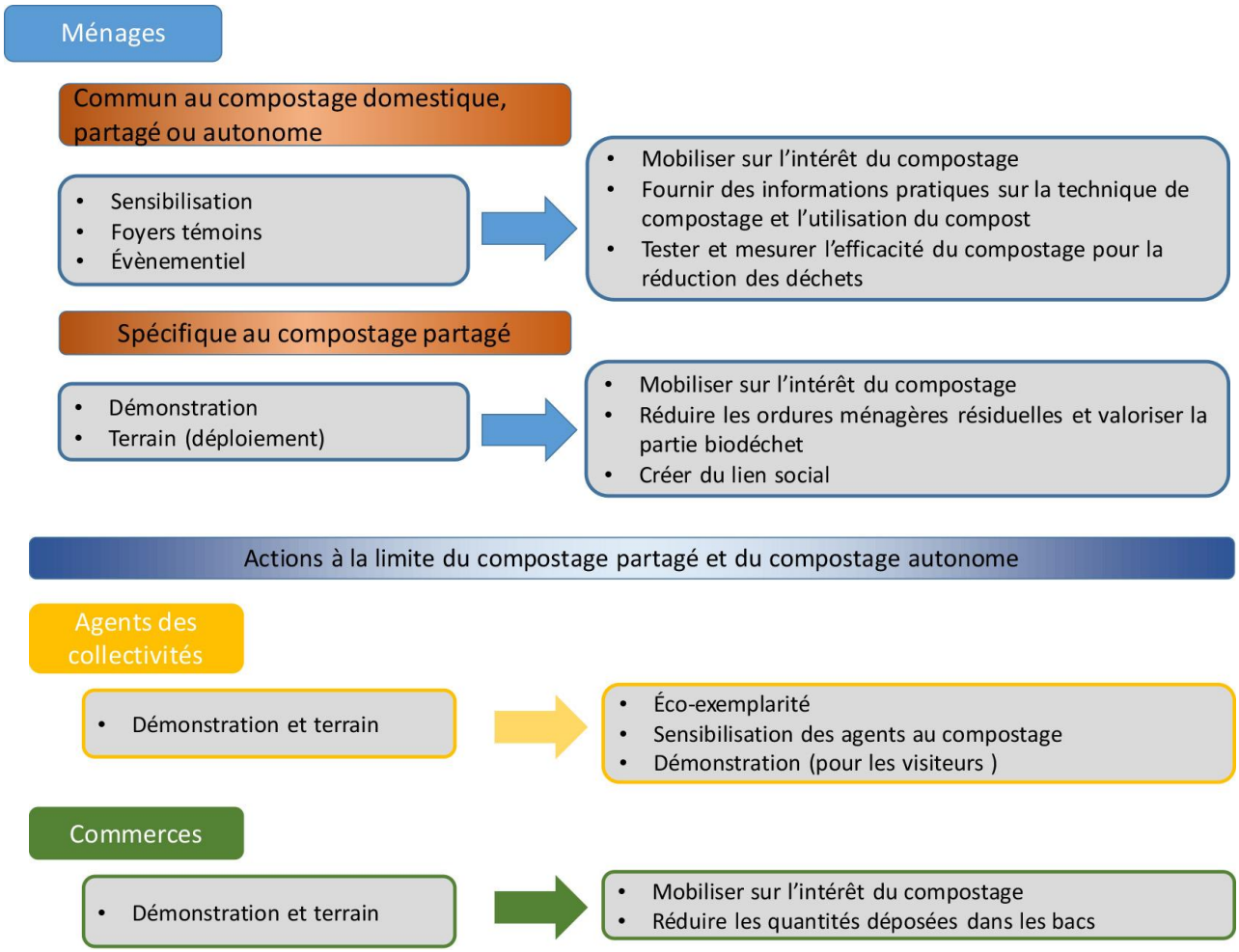

Les parties suivantes présentent les différents types d'actions, leurs résultats et les partenaires potentiels. Le site **OPTIGEDE®** recense d'autres actions sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets dans la rubrique **« partage d'expérience »**.

3. ACTIONS À DESTINATION DES MÉNAGES

3.1. Les actions de sensibilisation dans les territoires du réseau A3P

Les actions de sensibilisation ont pour objectif de mobiliser les ménages sur l'intérêt du compostage, de fournir des premières informations sur la pratique et sur l'utilisation du compost. Ce type d'actions nécessite généralement peu de moyens financiers si elles sont réalisées en interne, mais une forte implication en temps des animateurs. Elles peuvent être réalisées par la collectivité elle-même, par des associations partenaires, par des prestataires rémunérés, par des guides-composteurs bénévoles, constitués ou non en réseau.

Les actions se limitant à la sensibilisation portent toujours sur le compostage en général, voire sur l'ensemble des thématiques de la gestion domestique des biodéchets ; les actions dites « de sensibilisation au compostage partagé » sont en fait des interventions de terrain (voir paragraphe suivant) réalisées en proximité, avec la création d'un premier site, visant éventuellement à servir de test ou d'exemple pour susciter d'autres sites.

Les principales actions de sensibilisation généralistes réalisées dans les territoires A3P sont (liste non exhaustive) :

- la mise en œuvre de **stands d'information** sur un lieu spécifique (marché, salon, foire etc.), avec l'objectif d'entrer en contact avec des passants, d'engager des discussions et de les sensibiliser à la pratique du compostage. L'information proposée est orale pendant les échanges et s'accompagne de brochures, d'affiches etc,
- la **mise en ligne sur le site** de la collectivité, d'une rubrique dédiée, de vidéos, d'une foire aux questions (FAQ),
- l'organisation de **réunions publiques, conférences.**

SENSIBLISATION GÉNÉRALE AU COMPOSTAGE

La promotion du compostage domestique organisée par le ***SYDOM du Jura*** porte sur **l'ensemble des modalités de compostage, y compris le compostage partagé**. Elle s'appuie sur un état des lieux constitué grâce à des enquêtes, l'accompagnement des usagers par des animations et manifestations, de la communication via la presse et les communes, et l'expérimentation pour le lombricompostage, le compostage domestique, le compostage en établissement scolaire, le compostage partagé sur petit et grand collectif :

- Expérimentation d'un compostage partagé en petit collectif (5 familles),
- Expérimentation d'un compostage partagé en grand collectif (110 foyers).

La mise en ligne d'une **FAQ** (foire aux questions) sur une partie dédiée de son site internet dont l'objectif est de répondre aux **questions sur la pratique du compostage**, par l'***USSGETOM :***

- 20 questions avec réponses recensées,
- qui lance par ailleurs un **appel à projet sur le compostage partagé** pour faire connaître aux ménages intéressés son soutien aux opérations de compostage partagé :

- 3 projets aboutis,
- 7 projets en cours,
- Extension de l'annonce par le bouche à oreille.

La mise en ligne de **films thématiques**, dont certains portent sur le compostage et notamment le compostage partagé, par ***Rennes Métropole*** ; certains films sont des témoignages d'utilisateurs à vocation de sensibilisation, d'autre ont une vocation de formation (intervention du prestataire accompagnant les nombreuses mises en place de compostage partagé de la collectivité) :

- Diffusion sur tablettes lors d'évènements (SERD, Viva Cité…),
- Consultation en ligne…

3.2. L'évènementiel

Comme pour la sensibilisation, on ne trouve **pas d'organisation d'évènements liés spécifiquement au compostage partagé**.

Les stands portant sur le compostage et sa pratique se sont multipliés dans les foires aux plantes et manifestations liées au jardinage, et rencontrent un succès certain auprès des ménages souhaitant généralement obtenir des conseils. Des opérations plus ciblées sur le « compostage » peuvent être organisées dans le cadre de la Semaine européene de la réduction des déchets (SERD), ou en profitant d'opérations ponctuelles comme l'organisation de chantiers de broyage.

Généralement organisées dans un contexte plus large recouvrant tous les gestes de prévention des déchets, les opérations de type « foyers témoins » ou même « village témoin » ont pour objectif de montrer le potentiel de réduction des déchets en général, en luttant en particulier contre le gaspillage alimentaire.

ÉVÈNEMENTS VISANT LA SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE OU PARTAGÉ

Une exposition pendant la Semaine de la réduction de déchets a été organisée dans un établissement scolaire par le ***SICED Bresse Nord*, à destination des scolaires et du grand public**, avec les 8 panneaux du Conseil départemental, du matériel de démonstration, des animations, une soirée d'information :

- 200 enfants sensibilisés (classes et visite du centre de loisirs),
- Une centaine de visiteurs environ répartis entre l'inauguration, la soirée d'information, les visites de l'exposition.

Une opération de **broyage des sapins de Noël** pour faire connaître toutes les actions **de *Brest Métropole Océane* concernant la gestion de proximité des biodéchets**, dont le **compostage partagé** :

- 17 lieux de broyage mobilisant, autour du prestataire de broyage guides-composteurs, conseils consultatifs de quartiers, associations et prestataire,
- 10 % de la population informée au travers de cette opération (estimation).

3.3. Les actions de terrain

Les actions spécifiques au compostage partagé sont toutes des actions de terrain, et se déroulent selon les mêmes étapes .

- L'expression d'une volonté de mettre en place un compostage partagé. Cette volonté peut émaner :
  - d'un foyer ou d'un groupe de foyers habitant un immeuble,
  - d'une association de quartier ou d'une association environnementale,
  - de la collectivité elle-même.

- La recherche de concrétisation de cette volonté, qui nécessite d'obtenir au minimum l'accord, voire l'implication active, du bailleur, si le site est privé, ou de la commune, si le site est public.
- Une information des habitants concernés par le futur site assortie d'une proposition de réunion sur place.
- Lors de la réunion le projet est expliqué, les foyers qui veulent participer se font connaître, les modalités de participation (déchets admis, mélange, brassage…) sont expliquées, l'emplacement du site est choisi.
- Un référent de site est indispensable, il peut s'agir du gardien d'immeuble, d'un habitant bénévole, d'une association extérieure ou d'un personnel communal.
- Les équipements sont implantés sur le site avec le concours des participants. Le « démarrage du compost » est fait en commun avec un rappel des consignes et des précisions sur l'organisation. L'approvisionnement en broyat (par l'intercommunalité ou par la commune) ou en déchets secs carbonés présents sur site (accord avec la personne en charge de l'entretien des espaces verts) est organisé ainsi que son stockage sur place.
- Un accompagnement par la collectivité ou son prestataire est réalisé au minimum pendant la période du lancement jusqu'à la première récolte du compost.
- Le compost est récolté et partagé ou utilisé dans un espace collectif. Souvent un moment convivial est organisé à cette étape.

3.3.1. Les actions de démonstration

Certaines actions sont appelées « démonstration », « test » ou « promotion du compostage partagé » car leur objectif est de déterminer une organisation pour de futures opérations, de servir d'exemples que l'on puisse visiter, ou sur lesquels on puisse communiquer afin de susciter de nouveaux sites. Si l'accompagnement est généralement « soigné » et renforcé par rapport aux installations suivantes, les étapes suivies sont les mêmes.

Les actions de démonstration en bas d'immeuble

Les exemples ci-dessous ont mis en place des partenariats ou des modalités différentes pour assurer le fonctionnement du site.

LES ACTIONS DE DÉMONSTRATION EN BAS D'IMMEUBLE

Les opérations de démonstration de compostage en bas d'immeuble menées par *la* ***Communauté de communes du Pays de Mayenne*** ont l'originalité d'associer la création de **potagers en carrés** sur le site. L'objectif est de trouver et accompagner des volontaires afin de susciter un intérêt pour le compostage partagé. **Le chargé de mission prévention des déchets accompagne le projet, le service espaces verts est sollicité pour le potager et les formations sont assurées par un prestataire** :

- 3 composteurs collectifs dans les 2 quartiers, 2 composteurs dans deux écoles, 1 composteur dans une résidence pour personnes âgées,
- Plus besoin de rechercher de volontaires, ceux-ci sont en demande d'interventions dans leurs quartiers !

La ***Communauté de communes du Pays de l'Orne et Moselle*** a testé un premier site de **compostage en pied d'immeuble** avant de commencer à élargir à deux autres immeubles. **Le bailleur est associé et le gardien d'immeuble est formé.** L'opération a mobilisé un **ESAT pour la construction du composteur et du bac de structurant sur mesure :**

- 1 site pilote en 2012,
- 2 sites supplémentaires en 2013.

L'opération test de **compostage partagé en habitat collectif** organisée par le ***SIRTOM de Nogent le Rotrou*** s'appuie sur **un référent bénévole** et un tour de rôle des habitants participants pour les brassages hebdomadaires. Le bailleur a financé l'outillage, le ***SIRTOM*** a fourni le composteur et le bac à broyat et le

Conseil départemental a rémunéré l'association qui a accompagné le projet :

- 15 foyers participants,
- 2,1 tonnes détournées des OMA en 1 an.

L'opération est concluante et sera renouvelée ailleurs.

Le ***SIRTOM du Laonnois*** a mis en place une première opération de **compostage collectif en pied d'immeuble** réduite à 5 bâtiments sur 10 d'une résidence, en mettant en place **un composteur de gros volume (5 m³) accessible à des horaires limités.** L'accueil lors de « l'ouverture » est assumé 2 heures, 3 fois par semaine par l'agent du bailleur : motivé et informé, il est un vecteur important de sensibilisation :

- 38 % des foyers concernés participent,
- 4 **foyers témoins** évaluent le poids ou le volume apporté.

Les actions de démonstration de village ou de quartier

Implantées sur les lieux publics et accessibles à tous, ces actions débordent du seul cadre d'un compostage partagé mené par les utilisateurs, et deviennent des lieux de promotion d'autres pratiques, comme le broyage ou le paillage.

Les deux opérations présentées sont de véritables sites de compostage partagé, mais leur vocation « de démonstration » tient au fait qu'ils sont aussi des lieux d'accueil et d'animation au-delà des foyers qui participent au compostage.

LES ACTIONS DE DÉMONSTRATION DE VILLAGE OU DE QUARTIER

Une placette de compostage partagé a été créée à Demigny, **dans *le Grand Chalon Agglomération***, avec comme objectif initial le broyage des déchets verts sur place et le compostage partagé. Le site est devenu aussi un lieu de sensibilisation (journée sur le broyage, le paillage, le compostage) et de formation. **Une association s'est créée pour gérer le site :**

- 20 personnes participent au compostage partagé,
- 12 guides-composteurs ont été formés en 1 an,
- 1,6 tonne par an de biodéchets valorisés en compost.

Le **compostage partagé en cœur de village** a été mis en place dans les petites communes par le ***SIRTOM de la vallée de la Grosne*** pour les personnes ne pouvant pas ou ne voulant pas composter chez elles. L'opération est également le support de formations sur le broyage, le paillage, le jardinage qui ont lieu lors de matinées de transvasement des bacs ou de partage de compost ; **des bénévoles et le cantonnier municipal assurent le bon fonctionnement** :

- 14 placettes de compostage partagé au cœur des villages,
- 15 tonnes détournées en 2 ans,
- Tout le village est invité lors des animations.

La Communauté de communes Loire Layon a pour sa part décidé de démarcher des ménages pour susciter la création d'un **compostage partagé en centre-ville**, destiné aux personnes volontaires qui n'ont pas de place pour composter et ne souhaitent pas de lombricomposteur. L'objectif est de rendre l'opération visible et de faire « boule de neige » :

- 17 foyers mobilisés,
- 1 référent composteur,
- Suivi tous les mois pendant 3 mois et ensuite tous les 3 à 6 mois. Autonome au bout de 3 ans.

Le SITDOM Gard Rhodanien a décidé de faire la promotion du **compostage partagé en milieu rural** avec le développement de 7 sites de compostage partagé :

- 10 % de la population utilise le site (commune de 500 habitants),
- 2 tonnes détournées en 1 an.

Les actions de démonstration en jardin collectif

Les actions de démonstration en jardins collectifs ou familiaux ont l'intérêt de toucher des familles habitant dans des quartiers différents et susceptibles de faire « essaimer » la pratique vers d'autres publics. Ces actions sont souvent associées à un rappel des interdictions de brûlage ; l'approvisionnement principal est constitué de déchets de jardin, mais les ménages sont généralement incités à apporter leurs déchets de cuisine, pour renforcer la sensibilisation à la prévention, et augmenter les quantités de compost utilisables sur site.

LES ACTIONS DE DÉMONSTRATION EN JARDIN COLLECTIF

Le compostage partagé sur des jardins collectifs a été choisi comme première opération par ***Thau Agglo*** pour expérimenter la méthode d'implantation et toucher des familles de divers quartiers, pouvant elles-mêmes servir de relais. Les partenaires sont les communes propriétaires des terrains et les associations responsables des jardins :

- 1 premier site en 2012, 20 familles participantes et recrutement de guides-composteurs parmi les jardiniers les plus motivés,
- 1 deuxième site sur jardins familiaux, dans la même commune en 2013 et contact avec une autre commune pour la même opération.

Les actions de démonstration avec foyers témoins

Cette démarche d'évaluation de la réduction des déchets peut être généraliste en associant plusieurs gestes de prévention, au travers des opérations de type « foyers témoins », mais il n'y en a pas de spécifiques pour les opérations de compostage partagé. Néanmoins, lors des opérations test ou de démonstration, certaines collectivités peuvent solliciter les foyers participants pour peser leurs déchets pendant une période donnée.

FOYERS TÉMOINS

Le ***Syndicat du Val de Loire*** a mis en place une opération test de **compostage collectif en pied d'immeuble** avec appel à des foyers volontaires pour peser pendant 1 mois leurs déchets apportés au composteur :

- 6 foyers témoins parmi les 13 participants au test,
- 10, 6 kg /mois/foyer en moyenne,
- Extension du compostage collectif à 5 sites regroupant 9 immeubles et une dizaine de maisons.

Les actions de compostage partagé « à la demande »

La promotion du compostage domestique incite parfois des personnes habitant en immeuble à faire une demande de compostage en pied d'immeuble, à laquelle la collectivité peut apporter une réponse favorable. C'est le cas de l'exemple ci-dessous.

ACTION À LA DEMANDE

Le ***SMICTOM Ile et Rance***, a créé un site de compostage partagé en bas d'un immeuble, **suite à la demande d'une habitante** qui souhaitait composter. 2 composteurs ont été installés, le compostage partagé et **le partage du compost**

en bas d'immeuble est l'occasion de créer du lien social :

- 9 foyers volontaires compostent sur le site partagé,
- Un bac de 770 litres d'ordures ménagères a été retiré,
- Les 9 foyers ont organisé une fête des voisins, inexistante auparavant !

3.3.2. Les actions de développement du compostage partagé

Les actions citées en exemple ci-dessous se distinguent par **l'envergure des projets, la généralisation de la pratique sur le territoire,** visant à faire du développement du compostage partagé une véritable « filière » de valorisation des biodéchets avec une ambition affirmée sur la réduction des ordures ménagères et assimilées (OMA), et pas seulement des opérations de sensibilisation à la prévention.

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

À l'initiative du Syndicat, après contact avec les bailleurs et les syndics, et avec ceux qui sont intéressés par la démarche, le ***SYDOM du Jura*** a mis en œuvre **un accompagnement et mise en place de sites de compostage collectif** en vue de développer celui-ci :

- 3 sites en bas d'immeuble créés en année 1, 2 sites de compostage de quartier en année 2, 14 en bas d'immeuble en année 3, aucun abandon,
- 40 % des foyers concernés participent,
- Le flux estimé de déchets évités dès l'année 3 est de 43 tonnes/an.

Toulouse Métropole **s'appuie sur un prestataire pour accompagner pendant 1 an les projets portés par des groupes d'habitants volontaires** pour le **développement du compostage domestique en habitat collectif :**

- 11 sites de compostage en bas d'immeuble installés en 2 ans (objectif 30 d'ici 2016),
- Création et animation d'un réseau des personnes référentes sur les sites, afin de maintenir la dynamique.

Des points de compostage en habitat collectif ont été implantés rapidement et en grand nombre par la ***Communauté de communes du District de Faulquemont*** après information des bailleurs. **Les gardiens ont été formés pour être les référents de site, et les bénévoles d'une association suivent les sites sans gardien** :

- 75 immeubles équipés en 2011 grâce à 11 bailleurs ayant accepté la démarche,
- 1 caserne de gendarmerie a été équipée de 22 composteurs en 2012,
- 30 cimetières communaux en 2013,
- 13 immeubles supplémentaires en 2013/2014.

Les actions groupées de compostage partagé et compostage autonome en établissement

Un certain nombre de collectivités développent en même temps la création de sites en bas d'immeuble et de **compostage autonome en établissement** (établissements scolaires et maisons de retraite essentiellement) ; les deux types d'action sont en fait très proches du point de vue de la collectivité :

- elles procèdent de la même intention d'élargir la gestion de proximité des biodéchets au-delà de l'habitat individuel en vue d'une réduction plus importante des ordures ménagères et assimilées,
- elles sont le plus souvent mises en place sur initiative de la collectivité et nécessite son intervention (ou celle d'un prestataire), pour l'installation et la mise en route, voire pour un minimum d'intervention ou de suivi dans le temps.

Plusieurs des collectivités citées préalablement (***Communauté de communes du Pays de Mayenne, SYDOM du Jura***…) développent en même temps des sites de **compostage autonome en établissement, notamment en milieu scolaire**. Les deux exemples cités ici offrent des originalités en regard des actions déjà exposées, l'un par l'utilisation d'équipements de gros volume (pavillon de compostage) l'autre par les origines diverses des biodéchets apportés sur un même site dont l'objectif premier est d'être un lieu de formation et de démonstration.

OPÉRATIONS GROUPÉES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ET COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

La ***Communauté d'agglomération du Choletais*** a engagé de front **le compostage partagé en pied d'immeuble et en structures collectives** visant des publics différents : établissements scolaires, maisons de retraite, pied d'immeuble. Le site en bas d'immeuble peut être équipé de composteurs ou d'un **pavillon de compostage**. L'opération s'appuie sur la formation de personnes référentes formées et l'accompagnement par un prestataire (association ou entreprise) :

- 1 bas d'immeuble équipé en gros composteur (3 m^3), un bas d'immeuble et un restaurant scolaire équipés d'un pavillon de compostage,
- 5,5 tonnes de déchets organiques détournées en 1 an,
- 10 référents de sites formés,
- Un immeuble supplémentaire et une maison de retraite en cours d'installation.

Déjà cité, ***l'USSGETOM***, a créé un **jardin pédagogique et une plateforme de démonstration de compostage** sur laquelle **sont regroupés des déchets d'établissements scolaires, des déchets de repas de 20 personnes mangeant sur place, des déchets organiques apportés par des agents de la collectivité, les déchets du jardin pédagogique et du broyat de déchets verts** .

Le site est géré par une association d'éducation à l'environnement et mobilise des chantiers bénévoles pour certaines actions :

- 3,8 tonnes de déchets organiques compostés en 2 ans,
- 5 tonnes de broyat utilisé en 2 ans.

4. ACTIONS À DESTINATION DES AUTRES CIBLES

4.1. Les actions de compostage partagé au bureau

Ces opérations ont généralement lieu dans les locaux de la collectivité ; elles visent à la fois **l'éco-exemplarité, la sensibilisation, et la gestion des biodéchets.**

En effet, le compostage partagé sur le site de la collectivité est l'occasion :

- de composter les déchets des quelques personnes qui apportent leur repas sur place,
- de servir de support de sensibilisation auprès des agents pour qu'ils pratiquent le compostage domestique ou partagé au sein de leur foyer,
- de servir d'exemple, ou de montrer l'exemple de la collectivité qui fait par ailleurs la promotion du compostage auprès de ces administrés.

Elles se situent à la limite entre le compostage partagé (car il est effectué par les agents), et du compostage autonome en établissement (car le projet émane de l'institution en non pas des usagers).

ACTION DE COMPOSTAGE PARTAGÉ AU BUREAU

Le ***SYMEVAD*** dispose depuis 2007 d'un **composteur partagé** pour les déchets de cuisine des agents prenant un repas sur place. En 2013 s'est ajouté **un vermicomposteur pour gérer les déchets organiques au bureau** ; fabriqué par un ESAT, il sert aussi de support de sensibilisation auprès des visiteurs du « pavillon du tri et de la prévention » où il a été placé :

- Élimination d'un bio-seau de 10 litres par mois,
- Tous les agents sont sensibilisés au compostage et 7 agents ont suivi la formation de guide-composteur qui comporte un volet sur le lombricompostage,
- 330 visiteurs par mois reçoivent une information complète sur la technique du vermicompostage.

La Communauté d'agglomération de Saintes a proposé à ses agents de **composter au travail** en installant 2 composteurs et 1 lombricomposteur destinés à la gestion des déchets de repas pris sur place :

- Retrait du bac à FFOM de la collectivité (collecte payante),
- 15 personnes ont suivi la formation pendant la pause méridienne.

4.2. Les actions de compostage partagé des professionnnels

Ces actions engagées auprès des professionnels concernent généralement la sensibilisation à l'ensemble des actions de prévention. L'action présentée ci-dessous comporte un volet sur le compostage, qui a abouti à la création d'un compostage partagé par plusieurs commerçants.

COMPOSTAGE PARTAGÉ PAR DES PROFESSIONNELS

Suite à un appel à projet ADEME/CCI, une opération originale **« Professionnels engagés : moins de déchets dans les commerces »** a été menée avec la CCI71 par *le* ***SIVOM du Louhannais*** et comportait un volet compostage pour les commerces. La Chambre des métiers et de l'artisanat et l'Union commerçante ont été associées :

- 6 composteurs installés dans une placette de compostage sous les arcades,
- 11 commerçants compostent.

5. FORMATION DES ACTEURS

Dès la mise en œuvre du **Plan national de soutien au compostage domestique**, la promotion du compostage auprès des usagers a intégré la nécessité de la formation. En effet, au-delà de l'incitation à la pratique, les foyers doivent acquérir **« les bons gestes techniques »** du compostage, liés à la **compréhension du processus biologique** et à **l'observation de son bon déroulement**., afin de réaliser un compost de qualité, d'éviter les nuisances et de pérenniser la pratique.

Ces formations ont rapidement intégré les autres aspects liés à la gestion de proximité des biodéchets : spécificité du compostage partagé, du lombricompostage, pratiques associées telles que le paillage, le broyage, le jardinage au naturel.

Leur contenu fait l'objet **d'un référentiel** mis en ligne sur le site OPTIGEDE®, 4 types d'acteurs sont formés :

- **Le chargé de mission déchets des collectivités**, personne chargée au sein d'une collectivité de la mise en place et de la conduite d'une opération de promotion de la gestion de proximité des biodéchets.
- **Le maître-composteur**, ***professionnel,*** référent technique et animateur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. Il a sa place sur les opérations de compostage domestique aussi bien que de compostage partagé et autonome en établissement.
- **Le guide-composteur,** ambassadeur de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets. Il a essentiellement sa place sur les opérations de gestion domestique des biodéchets de sa commune et sur les opérations de compostage partagé et autonome en établissement. Le guide-composteur peut être un habitant de la commune assurant bénévolement sa mission mais aussi élu/salarié d'une collectivité ou d'une association que son statut ou son activité conduit habituellement à informer le grand public. Les guides-composteurs peuvent être organisés en réseau afin d'améliorer leur visibilité, d'augmenter leurs capacités et les types d'animation et de maintenir leur investissement bénévole.
- **Le référent de site,** personne relais d'un ensemble immobilier, d'un quartier, d'un village ou d'un établissement impliquée, sur son seul site, dans l'information des usagers et la conduite globale du dispositif de compostage partagé ou autonome en établissement. Cela peut être un habitant volontaire et bénévole ou un gardien d'immeuble pour qui cette nouvelle tâche est intégrée dans sa mission.

Ces formations pratiques nécessitent **un site support**. Dans de nombreuses actions exposées précédemment, **la formation se fait sur le site même où les personnes vont le pratiquer**, elle est donc le plus souvent limitée au compostage partagé, mais peut être plus large (essentiellement sur les pratiques de broyage, de paillage, de jardinage au naturel), comme indiqué dans les deux exemples de compostage de village.

Certaines collectivités (comme l'exemple de l'USSGETOM cité plus haut, dont la plateforme de démonstration associée à un jardin pédagogique) choisissent de créer des **sites dédiés à la sensibilisation et la formation**, qui permettent d'aborder la thématique de façon plus large, de permettre des échanges entre plusieurs quartiers et villages, de déconnecter la formation d'un projet précis, voire de former les maîtres et guides-composteurs et les référents de site en anticipant la création des projets.

LA FORMATION SUR PLATEFORME OU PLACETTE DE DÉMONSTRATION

Lamballe communauté a choisi de créer une plateforme pour servir de support pratique la **formation sur le compostage paillage et la gestion raisonnée du jardin** :

- La plateforme est associée à un carré potager,
- 3 sessions et 37 participants en 2012,
- 6 sessions et 50 participants en 2013.

Le ***SMICVAL du Libournais Haute Gironde*** décrit la **création d'un espace de formation sur le pôle environnement** ; le choix du lieu répond à la fois à la fonction pédagogique et à une fonction de démonstration pour les visiteurs (le pôle regroupe un site de traitement des déchets dont une plateforme de compostage des biodéchets et les bâtiments administratifs du syndicat, mais aussi un parcours pédagogique avec jardin au naturel, compostage, ruches, aménagements favorisant la biodiversité) ; l'aménagement a été collectif pour initier une dynamique participative :

- Un groupe de travail de 29 personnes, maîtres et guides-composteurs a travaillé à la conception et création de l'espace de formation,
- Le chantier, après terrassement, a été participatif.

Le ***Préval Haut-Doubs*** a procédé à la **mise en place d'une placette de démonstration pour le compostage domestique** dans un jardin de curé, géré par une association qui faisait déjà de la sensibilisation au jardinage. Le lieu peut être utilisé par les agents du pôle prévention de la collectivité et par l'association, qui le gère dans le cadre d'un partenariat :

- Être 340 et 400 personnes sensibilisées par an,
- Au moins tant de personnes visitent le site en dehors des animations programmées.

Au-delà de la mise en place de lieux de formation, les EPCI doivent organiser les sessions ; certains conseils départementaux, dans le cadre de leur plan territorial de prévention des déchets, ont choisi de les organiser au niveau départemental ou de les mutualiser pour le compte des EPCI.

LA FORMATION ORGANISÉE AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Le ***Conseil départemental du Puy de Dôme*** a organisé la **formation au compostage des gardiens d'immeuble** dans le cadre d'une convention avec 3 bailleurs visant à développer le compostage partagé :

- 40 gardiens formés,
- 60 résidences équipées.

Valorisation des gardiens (savoir-faire reconnu) et bonne appréciation de la pratique (moins de bacs à déchets à laver et à sortir).

La **mutualisation des formations au compostage domestique** (qui comprend aussi la formation au compostage partagé) a été mise en place par le ***Conseil départemental de la Côte-d'Or*** pour permettre d'avoir un nombre de participants suffisant aux sessions et éviter les annulations ou les surcoûts au sein des EPCI :

- 8 guides composteurs et 40 référents de sites formés au premier semestre 2014,
- 12 guides composteurs et 40 référents de sites formés prévus en 2015.

6. CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS

Les actions menées pour développer le compostage partagé sont reproductibles partout. Les principales recommandations rencontrées sont les suivantes :

- les sites ne peuvent être implantés que si un certain nombre de **foyers volontaires** se manifestent pour l'utiliser,
- une **signalétique** sur le site et des **consignes claires** doivent être **fournies** et **expliquées**,
- la mise en route nécessite un **accompagnement lors du premier « cycle »** de production, au minimum au démarrage, au transvasement du compost du bac de fermentation au bac de maturation, à la récolte du compost,
- un **référent de site est obligatoire**, dont **l'engagement** doit être **pérenne** ; de fait les actions répertoriées indiquent qu'ils sont parfois des habitants utilisateurs du site, parfois des guides-composteurs bénévoles, mais le plus souvent ce sont les gardiens d'immeuble qui sont préférés chaque fois qu'ils existent ; ils sont sollicités et formés, l'entretien et la surveillance du site rentrant ainsi dans leur mission, de même que le conseil aux praticiens,
- l'**approvisionnement en broyat**, disponible à côté du composteur, doit être **assuré**, ce qui nécessite un accord avec un acteur de l'entretien des espaces verts, la commune ou l'EPCI,
- l'**organisation** d'un **moment convivial** (pot, repas partagé, animation…) au moment de la récolte du compost, ou la présence d'un jardin partagé, sont des « plus » très appréciés. **La création de lien social est un objectif presque systématiquement associé au compostage partagé.**

Les coûts des actions présentées dans cette synthèse sont assez **variables**. Ils peuvent se limiter à la fourniture du matériel et la présence de l'animateur prévention au démarrage du projet, ou représenter des sommes importantes quand il s'agit d'un programme de développement ambitieux. Il faut alors financer la sensibilisation et la communication, la formation d'acteurs avec éventuellement la création de sites de démonstration comme support de formation et de sensibilisation, la présence de personnel dédié ou la contractualisation avec des prestataires, et évidemment un investissement en matériel plus important dès lors que l'on multiplie les sites.

7. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés dans le texte précédemment, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir.

- **Le site de l' ADEME** – Cible collectivités – Agir au travers de multiples actions de prévention.

  Expertise Déchets - Rubrique valorisation organique – Le compostage.

- **Le site OPTIGEDE®**
  Déchets : des outils et des exemples pour agir.
  Voir d'autres fiches sur le thème du compostage partagé.
  Voir également des synthèses complémentaires / thématiques.
  Gestion domestique des biodéchets
  Jardinage au naturel

- Le site de la campagne de communication nationale « **ça suffit le gâchis** », s'adressant aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités, il propose des outils de sensibilisation (affichettes, bannières, carnet de courses…), des informations, des témoignages d'entreprises et de collectivités qui ont gagné à réduire leurs déchets sous forme de vidéos...

- Le **Guide méthodologique du compostage partagé** donne des conseils précieux pour la mise en place de sites.

- Le site de formation, où figurent, le cas échéant, les propositions de formation sur le sujet .

- **Le site Éco-citoyens :** informations, conseils, outils.

Les ressources de partenaires de l'ADEME

Avant même la mise en place du PLP et dans le cadre du projet Européen « Miniwaste », **Rennes Métropole** a lancé depuis plusieurs années **de très nombreux sites de compostage partagé**. Ce sont aujourd'hui près de 200 sites en bas d'immeuble qui sont installés. On trouvera des ressources documentaires concernant cette opération d'envergure sur **http://www.miniwaste.eu/**

- **Le site de la Semaine européenne de la réduction des déchets** (SERD),

- Le site des **Activateurs**, créé par le réseau Compost citoyen qui propose des formations (répondant au référentiel de formation ADEME) et notamment les formations de maitres et guides-composteurs ; on y trouve également diverses informations, des fiches techniques et l'on peut s'inscrire à un forum de discussion qui permet de poser des questions sur la pratique du compostage et du jardinage.

8. FICHES « OPÉRATIONS EXEMPLAIRES »

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site OPTIGEDE.fr®

TITRE DE L'ACTION	COLLECTIVITÉ	RÉGION
Compostage partagé en milieu rural	***SITDOM Gard Rhodanien***	Occitanie
Compostage partagé en pied d'immeuble	***Syndicat du Val de Loire***	Nouvelle-Aquitaine
Mise en place d'une placette de démonstration pour le compostage domestique	***Préval Haut-Doubs***	Bourgogne –Franche-Comté
Professionnels engagés : « Moins de déchets dans les commerces »	***Sivom du Louhannais***	Bourgogne-Franche-Comté
Développer le compostage individuel et le compostage partagé	***Communauté de communes du Pays de Lunel***	Occitanie

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr @ademe

LES COLLECTIONS
DE L'ADEME

ILS L'ONT FAIT
L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.

EXPERTISES
L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.

FAITS ET CHIFFRES
L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.

CLÉS POUR AGIR
L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.

HORIZONS
L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

COMPOSTAGE PARTAGÉ

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P.
Les animateurs de ces PPP contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.
Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires ainsi que des ressources complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets
www.optigede.ademe.fr

Informez-vous sur :

- la prévention des déchets
  www.ademe.fr/expertises/dechets
- www.ademe.fr/collectivites-secteur-public
- www.ademe.fr/mediatheque

Consultez le site de la campagne nationale de communication "Ça suffit le gâchis"

#ÇA SUFFIT LE GÂCHIS

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

www.ademe.fr

ISB 979-10-297-0780-3
010184
9 791029 707803